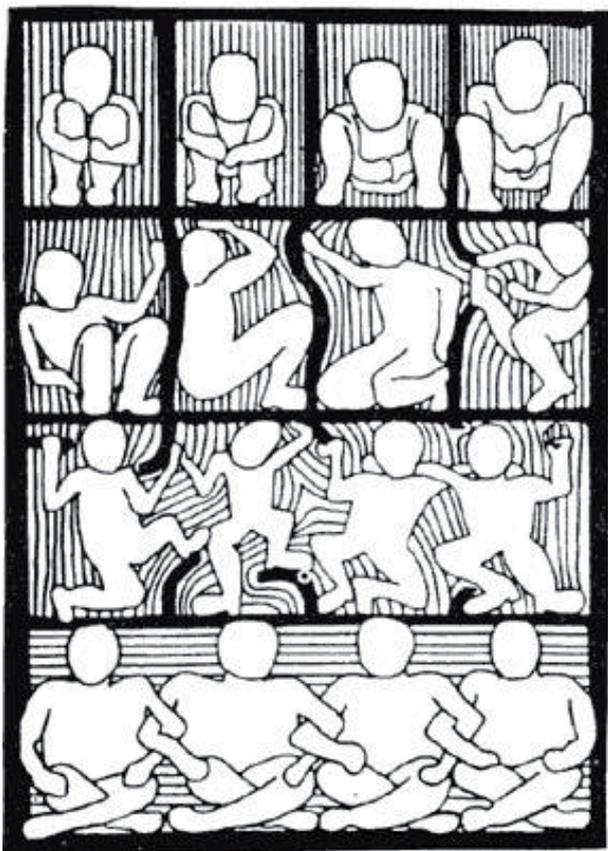


## COMMENT LUTTER POUR AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

**L**es conditions de travail des personnels précaires ne sont déjà pas réjouissantes si l'on s'en tient aux textes légaux et administratifs, mais ces derniers sont encore trop souvent bafoués par l'administration. Pour les faire respecter et obtenir des améliorations, rien ne vaut le rapport de force. Pour cela, les précaires, au même titre que les titulaires, disposent de droits syndicaux (voir verso). Au delà, il y a quelques actions simples que l'on peut mettre en place : sur son lieu de travail, dans son bassin, son département ou son académie. L'un des objectifs pourrait alors être de constituer des collectifs de non titulaires afin que les précaires s'organisent eux/elles-mêmes et imposent leurs revendications à l'administration et aux organisations syndicales pour lesquelles la lutte contre la précarité n'est pas toujours une priorité.



### A l'échelle locale :

1. aller au devant de ces collègues, et leur donner les fiches et les brochures faites sur le sujet.
2. informer notamment sur le panneau d'affichage de notre combat contre la précarité et diffuser l'information sur les droits, les différents types de contrat.
3. organiser des Heures d'Information Syndicale pour tous les personnels (précaires et titulaires)
4. proposer des actions de solidarité pour améliorer la situation de ces collègues : titularisation, ou au moins réemploi, voire amélioration du contrat : passage de vacataire à contractuel, de contrats à très courts termes à des contrats annuels (lors décentralisation TOS par exemple), embauche des personnels de vie scolaire sur la durée maxi du contrat,...
5. proposer des lettres type, accompagnées de pétition, à envoyer régulièrement à l'employeur pour demander le réemploi, la titularisation, ... Intervention (motion, vote, pressions...) en conseil d'administration, en conseil d'école, auprès du supérieur hiérarchique ou de l'employeur des précaires, accompagnement systématique dans les démarches qu'ils/elles entreprennent, occupation, grève...

### A l'échelle départementale ou académique :

1. audience au Rectorat, à l'Inspection Académique, au conseil municipal, général ou régional pour faire le bilan de la situation à chaque rentrée. Exiger la transparence sur les critères de réemploi (et surtout d'absence de réemploi), le nombre et le type de contrats précaires par catégorie de personnels, le paiement rapide des allocations en cas de perte d'emploi, la mise en place de commissions (type « commissions paritaires » pour les affectations, les prévisions en terme de plan de titularisation,...
2. organisation de rassemblements devant ces bâtiments le jour des audiences.
3. demande des listes de ces personnels pour les contacter, les réunir, les informer des droits sur lesquels ils peuvent s'appuyer et des abus dont ils/elles peuvent faire l'objet. Organiser avec eux des actions et des luttes.
4. organisation de réunions publiques dans les écoles, dans les bassins, dans les départements en direction de ces personnels, notamment les AVS/EVS.
5. propagande : Heures d'Information Syndicale dans les établissements où nous n'exerçons pas, diffusion de tracts notamment dans les IUFM le jour des formations aux concours internes, lors des formations organisées en direction des précaires, etc.
6. travailler sur ces questions avec les syndicats et collectifs dont nous sommes proches dans l'éducation nationale et au niveau intercatégoriel et faire avancer nos revendications en intersyndicale.